

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du vendredi 12 avril 2024

Nombre de Conseillers :

En exercice : 14

Présents : 10

Votants : 10

L'an deux mil vingt-quatre, le vendredi douze avril, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de SERVUZ, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle communale de la mairie, sous la présidence de Monsieur Nicolas EVRARD, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 29 mars 2024

PRÉSENTS : M. Nicolas EVRARD, Maire – Mme et MM Jérôme BOUCHET, Isabelle PETITJEAN, Martial VIOLLET, Maire-Adjoints – Mmes et MM Olivier COTTRAY, Véronique DAVID, Catherine INGRES, Franck MAINARDIS, William PEACOCKE, Justine PERRAUT, Alexis TRAPPIER, Conseillers Municipaux

ABSENTS EXCUSÉS : MM Carl DEVOUASSOUX, Daniel RODRIGUES

ABSENTE : Mme Marie SIMONCINI

Secrétaire de séance : M. Jérôme BOUCHET



14/2024

Objet : Vote du Compte Administratif 2023 pour le Budget Général

Le Conseil Municipal,

Considérant que Monsieur le Maire s'est retiré pour laisser la présidence à Jérôme BOUCHET, Premier Adjoint au Maire,

Délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2023 pour le Budget Général dressé par Monsieur Nicolas EVRARD, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

1°) lui **DONNE ACTE** de la présentation faite du Compte Administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLÉS	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents
Résultats reportés	137 588,30			100 033,03	37 555,27	
Opérations de l'exercice	407 567,22	356 297,86	1 127 442,24	1 387 569,74	1 535 009,46	1 743 867,60
TOTAUX	545 155,52	356 297,86	1 127 442,24	1 487 602,77	1 672 957,76	1 843 900,63
Résultats de clôture	188 857,66			360 160,53		171 302,87
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	545 155,52	356 297,86	1 127 442,24	1 487 602,77	1 672 957,76	1 843 900,63
RÉSULTATS DÉFINITIFS	188 857,66			360 160,53		171 302,87

2°) **CONSTATE**, pour la comptabilité, les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement, du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

3°) **RECONNAÎT** la sincérité des restes à réaliser,

4°) **VOTE ET ARRÊTE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Délibération certifiée exécutoire compte tenu de sa transmission en sous-préfecture de Bonneville le 30/04/2024 et de sa publication le 30/04/2024.

Fait et délibéré les jour, mois et an susvisés.

Pour extrait certifié conforme.

Le Secrétaire de séance,

Jérôme BOUCHET.



Monsieur le Maire,

Nicolas EVRARD.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant le Maire de la Commune de Servoz dans le délai de deux mois à compter de son affichage ou de sa notification.

Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Grenoble par voie postale (2 place Verdun – Boîte Postale 1135 – 38022 GRENOBLE cedex) ou par voie électronique (Télérecours citoyens – www.telerecours.fr) dans le délai de deux mois à compter de la notification de la décision ou de sa date d'affichage, ou à compter de la réponse de la Commune de Servoz, si un recours gracieux a été préalablement déposé.